

Déclaration de politique générale d'Édouard Balladur (Paris, 8 avril 1993)

Légende: Le 8 avril 1993, lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale française, le nouveau Premier ministre français Édouard Balladur présente notamment la stabilité et la solidité du franc comme un élément important du Système monétaire européen (SME).

Source: Déclaration de politique générale de M. Édouard Balladur, Premier Ministre, Paris, le 8 avril 1993. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [08.09.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=990953474&W=AUTEUR+PH+IS+%27balladur%27+AND+DATE+%3D+%2708.04.1993%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_politique_generale_d_edouard_balladur_paris_8_avril_1993-fr-665dd798-f1d3-4a7c-8326-d42d26bae874.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Déclaration de politique générale d'Edouard Balladur (Paris, 8 avril 1993)

[...]

Pour assainir notre économie, la première condition est bien naturellement la solidité et la stabilité de notre monnaie. Je tiens à réaffirmer mon attachement à l'actuelle parité entre le franc et le deutschemark. C'est le fondement du système monétaire européen ; c'est la condition d'une baisse durable des taux d'intérêt déjà amorcée et qui contribuera à redonner dynamisme à l'investissement comme à la consommation. C'est à mes yeux un objectif national.

Je compte y parvenir en engageant, sans tarder, le dialogue avec l'ensemble de nos partenaires et en premier lieu avec l'Allemagne, car c'est de la solidité du couple franco-allemand que dépend, au-delà de la situation monétaire et de la conjoncture économique, l'avenir de l'Europe. Chacun de nos deux pays doit apporter sa pierre à l'édifice, en menant une politique budgétaire, monétaire et fiscale qui évite des divergences dans l'évolution des économies et qui rende naturels, stables et durables les rapports entre les monnaies.

Ce retour à la confiance, garantie d'une baisse durable des taux d'intérêt, suppose que soit clairement affirmée et définie l'autonomie de la Banque de France.

Une loi sera déposée dans les prochaines semaines pour mettre en oeuvre cette réforme qui permettra à notre institut d'émission d'entamer avec les autres banques centrales et notamment la BUNDESBANK un dialogue constructif fondé sur la coopération et la prise en compte réciproque des intérêts communs. Les grandes périodes de l'histoire de la France ont toujours été les périodes où sa monnaie était solide. La stabilité du franc, garantie par l'autonomie de l'institut d'émission, est un objectif en soi, un objectif national, rendu d'autant plus nécessaire par le flottement général des monnaies dans le monde.

La confiance rétablie dans notre monnaie, le redressement de notre économie nécessite de dégager immédiatement les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des mesures prioritaires.